

L'évaluation environnementale (EE) est un processus qui vise à intégrer les enjeux environnementaux dans l'élaboration d'un projet dès sa phase de conception. Le Maître d'Ouvrage élabore un **rapport** d'évaluation des incidences sur l'environnement, appelé « **étude d'impact** » selon le principe « **Eviter, réduire, compenser** ». L'EE est également un **outil d'aide à la décision**, une démarche destinée à informer **le public** et à garantir la participation de ce dernier à l'élaboration de certaines décisions.

D'après le III de l'article L122-1 du Code de l'environnement, « ... L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants :

1. La population et la santé humaine
2. La biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés [] ...
3. Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat
4. Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage
5. L'interaction entre les facteurs mentionnés aux 1. à 4. »

Pour les ouvrages souterrains, l'analyse des rapports de l'**Autorité Environnementale (AE)** de l'**IGEDD (anciennement CGEDD)** fait ressortir les thèmes qui doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- les **milieux aquatiques** (y.c. les impacts sur les nappes souterraines ou les inondations)
- Les **déblais** (quantités, impacts de leur gestion et possibilités de valorisation)
- la **qualité de l'air** dans les gares et tunnels
- les **impacts sonores**
- les **impacts du chantier sur les riverains**, notamment en milieu urbanisé
- les **impacts induits sur l'urbanisation**

Le fascicule « Environnement » du dossier pilote des Tunnels du CETU :

un document de référence pour traduire de manière opérationnelle la réglementation française relative à l'évaluation environnementale

Le fascicule décrit le cadre réglementaire général relatif à l'**évaluation environnementale** d'un projet d'infrastructure*. Pour chacune des thématiques environnementales identifiées, il décrit les spécificités des ouvrages souterrains, leurs impacts et enjeux en construction et en exploitation, la démarche d'étude à mettre en œuvre, les méthodes d'évaluation des impacts ainsi que les mesures envisageables pour les réduire.

* : Ce document est actuellement en cours de révision.

